

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 31 octobre 2007

Présents : BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAVARDE Patrick, LEFRANÇOIS Daniel, LEJEUNE Marie-Henriette,, LEROND Maurice, PARFAIT Gilles, ROUÉ Georges, SARAZIN Sébastien, THIBERGE Pascal

Excusés : LAHAYE Jean-François, LE MOAL Christian

Le Conseil a choisi Patrick LAVARDE pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Convention d'assistance technique (ATESAT)

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à conclure une convention avec la DDE pour une mission d'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière sur les voies départementales traversant la commune de Graye, à l'élaboration d'un programme d'investissement de voirie et aux études afférentes. Le montant annuel des honoraires est fixé à 779,63 € .

2 . Contrat d'affermage de la station d'épuration

Le contrat d'affermage conclu avec la SAUR pour l'exploitation de la station d'épuration expire fin 2008. Le délai nécessaire pour conclure un nouveau contrat est de l'ordre d'une année.

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir l'exploitation de la station sous forme d'affermage et de confier à la DDAF une mission d'assistance à la préparation d'un contrat de délégation de service. Le montant des honoraires est fixé à 3 400 € HT.

3. Projet de construction d'un poste de secours

Le poste de secours de la brèche de Graye ne correspond plus aux normes en vigueur. Il est donc indispensable de le normaliser. Depuis cette année les investissements concernant la sécurité des plages relèvent de la compétence de la communauté de communes BSM. Les contacts en cours avec BSM permettent d'envisager la programmation de cet investissement.

Un projet architectural est présenté au Conseil qui l'accepte. Il reste à chiffrer le coût estimatif de cette opération qui sera entièrement financée par BSM, à l'exception de l'extension nécessaire du réseau d'assainissement qui sera financée par la commune.

Cette rénovation du poste de secours ouvre la possibilité d'y adjoindre des toilettes publiques desservant la plage.

Par ailleurs la gestion des maîtres-nageurs pourrait être confiée à la SNSM.

4. Extension du réseau d'assainissement

L'évacuation des eaux usées du poste de secours de la brèche de Graye et des toilettes publiques contigües nécessite un raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil donne son accord à cette extension et autorise le maire à procéder aux consultations nécessaires.

5. Maintenance de l'éclairage public

Le maire rappelle que le SDEC assure la maintenance de la signalisation lumineuse à la satisfaction générale. Il propose de confier également au SDEC la maintenance de l'éclairage public qui permet de bénéficier d'un service continu.

Le Conseil décide de confier la maintenance et le fonctionnement de l'éclairage public au SDEC Energie pour un montant annuel de 3 353,02 €.

Le Conseil désigne J.P. Lachèvre comme délégué titulaire et C. Dupont comme suppléant.

6. Tarifs de location de la salle de La Ruche

La salle polyvalente de La Ruche est jusqu'à présent louée en principal 280 € pour le week-end, plus les charges réelles d'électricité.

Le Conseil décide de fixer le tarif de location (charges d'électricité en plus), à compter du 1er janvier 2008, à :

- 270 € pour les personnes domiciliées ou propriétaire d'une résidence dans la commune ;
- 300 € pour les personnes extérieures à la commune.

Les associations communales bénéficient de la mise à disposition gratuite de la salle pour leurs activités, sous réserve des disponibilités.

7. Installation de pieux à moules

Le maire a été saisi d'une demande d'implantation de pieux à moules sur l'estran, sur un linéaire d'environ 100 mètres, légèrement à l'Ouest de la brèche de Vaux.

Le Conseil constate l'absence de dossier argumenté à l'appui de cette demande et réitère sa volonté de préserver l'intégrité d'un site naturel classé Natura 2000.

D'autre part, considérant la présence du camping municipal à moins de 500 mètres et l'existence d'une zone de bain, la fréquentation pédestre de la zone importante à marée basse avec pratique de la pêche à pied, ainsi que la pratique des sports nautiques dans ce secteur (voile, planche et kite-surf, chars à voile), le Conseil émet, après débat, un avis majoritairement défavorable à cette demande (2 voix pour, 11 contre).

8. Installation d'une aire pour camping-cars au camping municipal

Le maire informe le Conseil de la demande croissante des usagers du camping de disposer d'une aire de services pour les camping-cars. Cet équipement serait un atout supplémentaire pour accroître la fréquentation du camping.

Le Conseil mandate le maire pour engager une étude.

9. Recensement de la population en 2008

Le maire informe le Conseil que le recensement de la population de Graye sera réalisé en janvier et février 2008. La coordination de l'opération a été confiée à Marie-Henriette Lejeune. Mmes Rapaud et Levillain ont été nommées agents enquêteurs.

10. Questions diverses

- Contrat d'assurances

Le contrat d'assurances de la commune arrivant à échéance, le maire a engagé une consultation auprès de plusieurs compagnies. Le Conseil autorise le maire à conclure un nouveau contrat aux meilleures conditions, après consultation de la commission d'appel d'offres.

- Présentation du projet d'aménagement de la rue Grande

Madame Clémence, à qui a été confiée la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de la voirie départementale traversant la commune, présente un avant-projet au Conseil. Ce projet devra également obtenir l'accord du Conseil général qui financera une partie des travaux dans la mesure où la voirie est départementale. La réalisation des travaux dépend des délais de programmation du Conseil général qui peuvent être longs.

Des amendements à ce projet sont demandés pour inclure un cheminement piéton et cycliste le long de l'avenue du général de Gaulle, maintenir des places de stationnement rue Grande, étudier la localisation du stationnement dans les rues adjacentes, assurer la protection des cheminements piétons.

- Travaux sur la voirie communale

Les travaux d'aménagement route de Sainte-Croix, chemin Bagnard, rues du Carrefour, de Traverse et en partie chemin du Vason sont terminés. Il reste à achever l'aménagement de la place de l'Eglise avec mise en place d'un giratoire et de places de parking. Une étude complémentaire est confiée à Madame Clémence. Par ailleurs le Conseil donne mandat au maire pour procéder aux diverses opérations foncières nécessaires à la réalisation de ce projet.

Travaux à l'église

Les vitraux ont été rénovés et remis en place. Les travaux de maçonnerie sont engagés et la toiture débutera le 12 novembre, suivis de la remise en état du clocher et du dispositif de sonnerie.